



Libertés!



BELGIQUE-

BELGIE

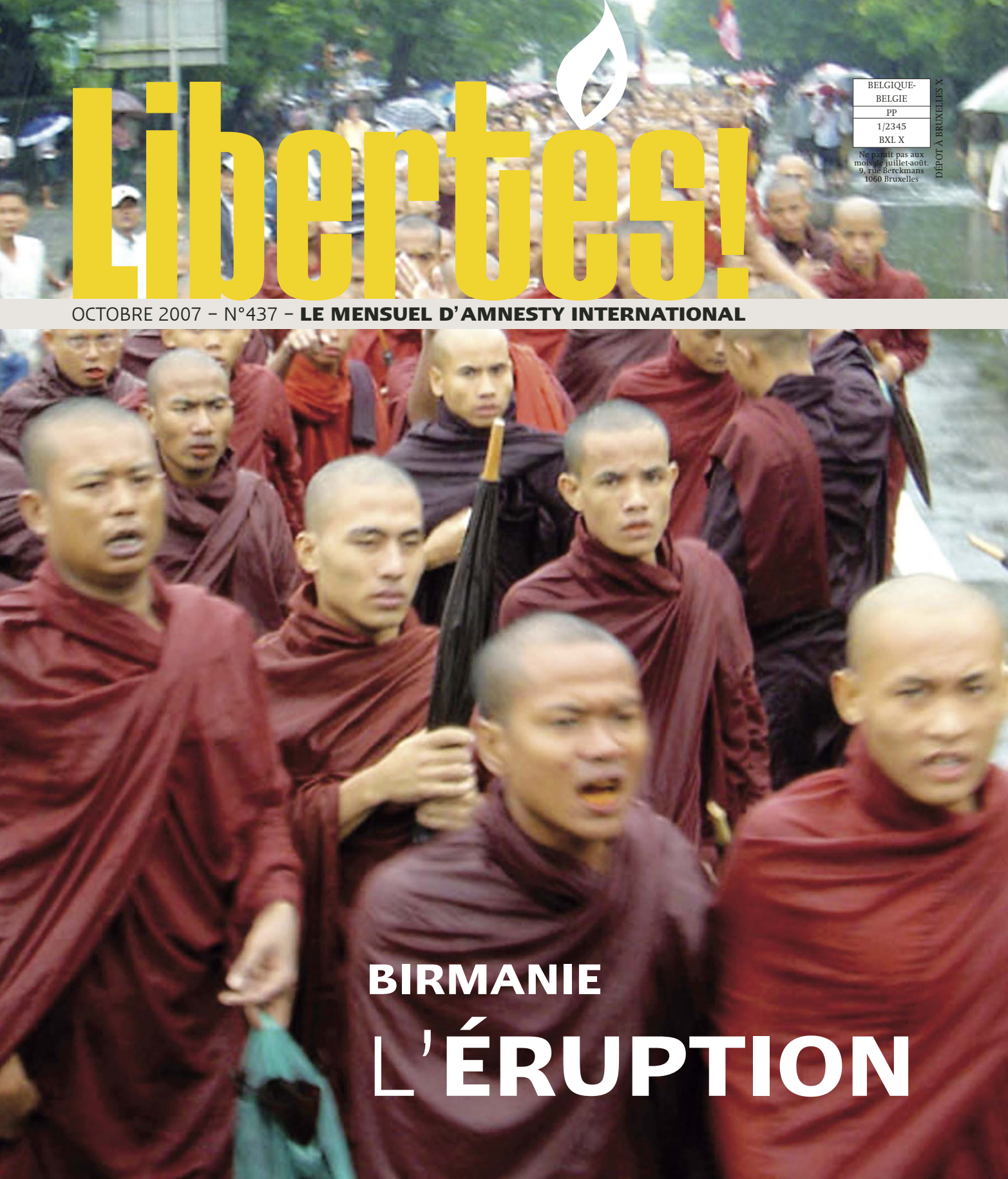
PP

1/2345
BXL X

Ne paraît pas aux
mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

DÉPÔT À BRUXELLES X

OCTOBRE 2007 – N°437 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**



BIRMANIE L'ÉRUPTION



MAKE SOME NOISE
YOKO ONO
À LONDRES



TUNISIE
SIHEM BENSEDRIINE
À BRUXELLES

- Mongole à marier
- Le parfum de la désillusion
- L'exploration des songes

ÉTATS-UNIS

DISCRIMINATION RACIALE

À Jena, en Louisiane, six jeunes noirs ont été inculpés après une bagarre en décembre 2006, au cours de laquelle Justin Baker, un élève blanc, aurait été agressé. Le Procureur de la ville avait d'abord inculpé cinq des suspects de complot et de tentative de meurtre, passibles de la réclusion à perpétuité, avant de les abandonner le premier jour du procès de Mychal Bell, seul accusé à avoir été jugé à ce jour. Âgé de 16 ans au moment des faits, Mychal Bell a été reconnu coupable par un tribunal pour adultes de «coups et blessures aggravés», infraction passible d'une peine de 15 ans d'emprisonnement. En fait, la bagarre s'était déroulée dans un climat de tension raciale après qu'en août 2006, des lycéens blancs ont accroché trois cordes de pendu à un arbre du lycée de Jena, le lendemain du jour où des élèves noirs s'étaient assis sous cet arbre, endroit traditionnellement «réservé aux blancs». ☉

RUSSIE

L'OSCE EN FLAGRANT DÉLIT

La Société pour l'Amitié russo-tchèque, organisation de défense des droits humains, s'est vu refuser l'enregistrement lors d'une réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme qui s'est tenue à Vienne les 13 et 14 septembre sous l'égide de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), actuellement présidée par l'Espagne. La Fédération de Russie a protesté contre la présence de cette ONG et menacé de quitter la conférence si elle était autorisée à y prendre part. Selon ses propres règles, l'OSCE n'exclut de ses grandes conférences publiques que les personnes ou ONG qui usent de la violence ou cautionnent publiquement le terrorisme ou le recours à la violence. Déplorant que la présidence de l'OSCE n'ait pas appliqué ses propres règles et principes, Amnesty International demande à tous les États membres de respecter pleinement le droit à la liberté d'expression. ☉

IRAK

4 MILLIONS DE DÉPLACÉS

Dans un rapport implacable publié le 24 septembre et intitulé *Millions in flight: the Iraqi refugee crisis*, Amnesty International s'inquiète du sort des millions d'Irakiens qui ont fui leurs foyers. Conséquence de cette situation: la Syrie et la Jordanie, premiers pays d'accueil, renforcent les contrôles aux frontières et les principales voies qui permettaient aux personnes de fuir les violences intercommunautaires et autres sont fermées. Plus grave, le reste du monde s'est presque totalement désintéressé de la situation désespérée des déplacés irakiens, qu'ils se soient réfugiés à l'étranger ou ailleurs dans leur pays. Il y a aujourd'hui 4 millions de déplacés irakiens et ce chiffre augmente chaque jour de 2 000 personnes. La Syrie héberge 1,4 million de réfugiés irakiens; ils seraient au nombre de 500 000 en Jordanie et 2,2 millions de personnes seraient déplacées à l'intérieur de l'Irak. ☉



Philippe Hensmans, directeur d'AIBF, en pleine palabre avec d'autres délégués dans un carrefour «World Café» lors de l'ICM organisé au Mexique. Cocoyoc, août 2007. © AI

CONSEIL INTERNATIONAL**ADIÓS MORELOS**

Fin août, Amnesty tenait son ICM dans le petit État mexicain du Morelos. En langage moins barbare, il s'agit tout simplement de l'*International Council Meeting*, grand moment démocratique et international du mouvement. L'occasion de dresser des bilans et de négocier des virages.

Réunir pendant plus d'une semaine au Mexique plus de 400 représentants d'Amnesty International venus des quatre coins du monde, cela a un coût, le coût de la démocratie interne, une des valeurs ajoutée du mouvement par rapport à d'autres organisations. Encore faut-il qu'elle soit efficace, qu'elle permette de vraies décisions et que ces dernières soient finalement intégrées, acceptées par tous. C'est en large partie de cela qu'il fut question lors du Conseil International d'août 2007.

Ce qui fait sans doute le charme de ce genre de réunions, c'est qu'on a beau s'y être préparé, avoir lu les kilos (octets) de documents présentant les résolutions, on est à chaque fois surpris par ce qui donne le ton de ces réunions. Ainsi, Amnesty a-t-elle décidé de changer une dernière fois sa mission; ce qui avait suscité deux ans de débats internes en 2001 – quand l'organisation avait abandonné son mandat devenu indigeste pour une nouvelle mission – est passé comme une lettre à la poste. Dorénavant, AI va défendre tous les droits humains et lutter contre les violations graves de ces droits. Simple et de bon goût (reste à inscrire cela dans des priorités, puisqu'on ne pourra pas tout faire à la fois), emballé c'est pesé. Par contre, et c'était moins attendu (ou moins préparé), le gros des débats et des discussions informelles aura tourné autour de la notion de «One Amnesty», que votre serviteur traduira rapidement

en «Vers une Amnesty globale». Car, pour centralisée qu'elle fut pendant des années, notre organisation a évolué: les sections nationales produisent de plus en plus de recherches sur leur propre pays, développent des Secrétariats nationaux importants, récoltent des sommes parfois considérables auprès du public et leurs assemblées générales propres définissent des priorités qui, pour rester généralement dans le cadre du plan stratégique du mouvement international, manquent parfois de cohérence avec ce que font les voisines.

Bref, dans un monde qui va en se globalisant, où les frontières s'effacent et où la communication transcende clivages et contrôles traditionnels, comment rassembler nos forces pour avoir un maximum d'impact et lutter le plus efficacement possible contre les mêmes violations des droits humains? Car il y a urgence. Alors que nous sortions à peine d'avoir révolutionné le mandat d'Amnesty en août 2001, le monde allait connaître un mois plus tard une déflagration terrible dont les scories voleraient loin de Ground Zero, et pour longtemps. Aujourd'hui, les exactions de groupes terroristes ont amené des gouvernements démocratiques à prendre des mesures que l'on aurait crues réservées jadis à des gouvernements totalitaires: usage de la torture, «disparitions», prisons secrètes, etc., le tout enrobé dans une justification culturelle menée... 24 heures chrono par Jack Bauer.

MIEUX INVESTIR NOS RESSOURCES

Comment donc mieux lutter contre cette déferlante, tant envers des groupes armés imperméables à la simple lettre des Conventions de Genève, que de gouvernements champions de la marche arrière? Comment rassembler toutes les forces, ne pas se disperser? Comment ne pas maintenir de vieilles formes d'actions ou de techniques pour ne pas déplaire aux militants de base, même si l'on sait que les priorités sont ailleurs et que nous ferions mieux d'investir nos ressources ailleurs?

La question n'est pas simple, car elle met en jeu l'autonomie des sections et partant, le jeu démocratique à l'intérieur des sections. Ce qui est en balance, également, c'est l'obligation de rendre des comptes: une section dans un pays riche a l'obligation morale de récolter un maximum de fonds pour financer le mouvement international. Que faire quand pour des raisons de débats internes, elle s'y refuse? Dans d'autres organisations, la sanction tombe vite: la section perd son droit de représenter l'organisation dans le pays. Chez Amnesty, rien pour le moment. De même, comment rendre plus responsables les responsables de sections du Sud qui sont parfois trop dépendantes de l'argent récolté au Nord? Comment faire en sorte que l'immense majorité des membres d'Amnesty ne soient pas uniquement des habitants de l'hémisphère Ouest? On sent tous confusément qu'il faut faire quelque chose, mais les solutions n'étaient pas inscrites en lettres de feu dans le ciel (bleu) de Morelos.

La difficulté majeure de ce débat fut sans doute le fait qu'aucun nouveau modèle de coopération ne fut proposé, ne

fut-ce que pour le «casser». Les besoins ont été identifiés, les moyens d'y arriver sont encore à déterminer. Les débats entre sections, et entre sections importantes et le secrétariat international vont aller bon train. Car se profile déjà à l'horizon le prochain plan stratégique du mouvement. En attendant, nous avons pour la première fois harmonisé la charte graphique du mouvement. D'ici quelque temps, toutes les sections arboreront les mêmes couleurs dans leur communication.

UNE CAMPAGNE EN PERSPECTIVE

Le débat sur «One Amnesty» n'a pas empêché d'avancer sur une série d'autres questions, qui avaient été plus traditionnellement débattues au préalable, sous la forme de résolutions. Ainsi, tout un chapitre fut consacré aux armes. Nous allons continuer la campagne pour un Traité sur les Armes légères, nous joindre à celle sur les bombes à sous-munitions et demander un moratoire sur les armes à uranium appauvri. La position sur les droits sexuels et reproductifs, qui vise à protéger et aider les femmes victimes de violences, a été réaffirmée, entraînant des réactions parfois vives de certains milieux extérieurs, après la réunion.

Enfin, et ce n'est pas le moindre avantage de ce type de réunion, ce fut d'abord et avant tout un immense brassage d'idées et de savoir-faire, que l'on devrait retrouver au service d'une très grande campagne qui s'annonce fin 2008. On y reviendra bien entendu, mais sachez d'ores et déjà que l'on va parler de ces violations des droits fondamentaux qui créent et entretiennent la pauvreté. © Philippe Hensmans

L'INSOLITE

MANDAT D'ARRÊT CONTRE IRENE KHAN

Le Soudan réclame l'arrestation de la Secrétaire générale d'Amnesty International dont un rapport accuse les autorités de Khartoum d'avoir fait torturer huit détenus soupçonnés de complot. Le très officiel Centre soudanais des Médias a ainsi annoncé que le ministre de la Justice Mohammed Ali al Mardi avait demandé à Interpol d'émettre un mandat d'arrêt international contre la «directrice» d'Amnesty International, en fait, Irene Khan, Secrétaire générale d'AI. Le ministre soudanais a déclaré qu'il allait engager des poursuites pour diffamation contre Amnesty, qu'il accuse «de répandre des informations inexactes à propos des suspects de cette tentative présumée de coup d'État.» Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty n'a cela dit reçu aucune notification officielle.

© (D'après Libération)

PAROLES

TUNISIE

«CE RÉGIME A DAVANTAGE FAIT POUR PRODUIRE DU TERRORISME»

Sihem Bensedrine, rédactrice en chef du magazine en ligne *Kalima**, porte-parole du Conseil national pour les Libertés en Tunisie (CNLT) est une figure emblématique de la lutte pour les droits humains en Tunisie. Elle était de passage à Bruxelles, invitée par l'ONG Front Line. L'occasion de rencontrer quelques journalistes et de tenter, une fois de plus, de convaincre les autorités européennes de la situation explosive entretenue par le régime tunisien.



Ce qui nous fait le plus mal en Tunisie, c'est l'absence manifeste d'intérêt international. C'est un petit pays, c'est une petite dictature tolérée, il ne s'y passe apparemment rien, etc. Or, ce qui s'y développe est potentiellement dangereux. Nous sommes au cœur d'une région troublée. La Tunisie avait tous les ingrédients pour développer une démocratie. Mais, depuis deux décennies et surtout depuis 2001, la société tunisienne est prise en otage par un président, sa famille élargie et ses proches, au prétexte que les autorités sont aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme. Or, c'est ce pouvoir qui, en cadenassant l'espace public et en provoquant une désertification de l'espace politique, favorise l'éclosion de mouvances rétrogrades et violentes, comme l'islamisme salafiste. En l'absence de toute ouverture et dans une situation absolue de blocage, il y a une tendance croissante chez les jeunes à se tourner vers des solutions violentes et



La défenseuse tunisienne Sihem Bensedrine, lors de sa rencontre avec les journalistes dans les locaux de Front Line. Bruxelles, septembre 2007. © Admon Hej-Szajer

dangereuses, des solutions que leurs propres parents ne comprennent tout simplement pas. Il n'y a absolument plus le moindre espace de liberté, le droit d'association est bafoué et les gens ne savent tout simplement plus comment respirer. Plutôt que de lutter contre le terrorisme, ce régime, par ses méthodes, a davantage fait pour le produire et le multiplier. «Le drame est que, malgré les promesses du Partenariat euro-méditerranéen et de l'accord d'association euro-tunisienne, la démocratie et l'État de droit ne sont toujours pas au rendez-

vous. Au contraire, en dépit de certaines initiatives positives émanant tantôt de la Commission, tantôt du Parlement, on a l'impression qu'il n'est plus du tout honteux pour de nombreux responsables européens – qui sont de toute évidence informés – de s'afficher avec des dirigeants comme Kadhafi ou Ben Ali. Cette désertification politique imposée par les autorités tunisiennes a des effets d'autant plus dévastateurs qu'elle finit peu à peu par convaincre les interlocuteurs étrangers qu'à part le régime en place, il n'y a effectivement ni rien ni personne, ni opposition ni alternative. En quelque sorte, «vous, défenseurs des droits humains et opposants politiques, vous ne représentez rien et vous ne pesez rien». C'est terrible et nous luttons pour sortir de ce piège infernal. Heureusement, outre les partisans de solutions violentes, il se trouve tout de même de plus en plus de gens courageux dans la fonction publique et dans les institutions judiciaires – ou ce qui en reste – pour s'insurger contre la situation. Mais ces personnes sont ensuite cassées, leurs familles sont harcelées, etc. «Nous sommes condamnés à nous en remettre aux petites bouffées d'oxygène que les ONG internationales nous envoient pour respirer quelque peu. Et par ailleurs, une relativement bonne nouvelle est le fait que la Tunisie est le troisième pays à avoir été tiré au sort par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pour être soumis à un «examen périodique universel». Nous sommes en train de rédiger un rapport alternatif au rapport qui sera soumis aux autorités tunisiennes aux experts des Nations unies.» © Propos recueillis par Pascal Fenaux

* www.kalimatunisie.org

BIRMANIE L'ÉRUPTION

Un millier d'arrestations et de «disparitions» (qui s'ajoutent à près de 1 200 prisonniers d'opinion), des centaines de blessés et sans doute des dizaines de tués.

Tel est le bilan provisoire et officieux de la répression qui a frappé, à partir du 25 septembre, les manifestations hostiles à la junte SDPC qui dirige le Myanmar (Birmanie). Les protestations s'étaient d'abord dirigées de façon spontanée contre la politique de hausse des prix des carburants, avant de faire l'objet d'une tentative de structuration par les anciens responsables des manifestations étudiantes de 1988. Après que plusieurs d'entre eux ont été victimes des abus des forces de sécurité, les plus jeunes parmi les moines bouddhistes – traditionnellement «épargnés» par le régime – s'étaient ensuite eux aussi joints aux manifestations, dont l'ampleur a finalement décidé les autorités du Myanmar à sévir. Sous nos latitudes, d'aucuns relèvent, pas forcément à tort, que la sollicitude de larges secteurs des opinions publiques occidentales relève d'une «empathie facile pour un pays qu'on ne connaît pratiquement pas». Pour ce qui nous concerne, on répondra qu'il serait indécent de ne pas profiter de l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité pour apporter de l'air aux Birmans et de l'information aux Belges. C'est l'objet de ce dossier programmé dans l'urgence.



Un manifestant exhibe une pancarte lors de la plus grande manifestation organisée à Yangon (Rangoon) contre la junte du Myanmar et qui a rassemblé plus de 100 000 personnes. Yangon, 24 septembre 2007. © AFP

LA RÉVOLTE, ET PUIS QUOI FAIRE ?

L'explosion a finalement eu lieu. Nul ne sait si elle fera long feu ou si, au contraire, l'autoproclamé Conseil national pour... la Paix et le Développement (SPDC) va tanguer sur ses bases, voire céder à de très éventuelles pressions de ses partenaires commerciaux et militaires chinois et indiens. Mais ce qui restait de vernis de respectabilité internationale a au moins fini par craquer, tandis que les oppositions au régime militaire ne sont plus seulement perçues à travers la seule figure du Prix Sakharov et Prix Nobel de la Paix de 1991, Aung San Suu Kyi.

Au cœur de l'été, les agences de presse annonçaient que les autorités birmanes avaient décidé d'augmenter radicalement le prix des carburants, frappant de plein fouet une population déjà bien en peine de nouer les deux bouts. Petit à petit, des rassemblements spontanés avaient fini par percoler en opérant une jonction – provisoire ? – avec d'anciens dirigeants étudiants des manifestations de 1988 (regroupés au sein de Génération 88) et la jeune génération du clergé bouddhiste, dont certains membres venaient d'être victimes de l'arbitraire militaire. Dès le mois d'août, quelque 150 manifestants – pour la plupart issus de Génération 88 – étaient interpellés par les forces de police ainsi que

par des membres de l'Association de l'Union pour le Développement de la Solidarité (USDA) et des paramilitaires du *Swan Arr Shin* («Les Tout-Puissants»). Peut-être conscient de l'impact désastreux qu'aurait, à l'heure de l'Internet et du village global, une répression aussi sanglante que celle de 1988 (on dénombra alors plus de 3 000 morts), le SPDC s'est pour l'instant «contenté» de tuer «quelques» dizaines de manifestants, de frapper ses opposants (au premier rang, la Ligue nationale pour la Démocratie – NLD) de façon ciblée et de privilégier une stratégie de paralysie des centres urbains et d'arrestations massives, ce qui fait par contre craindre une extension de l'usage de la torture.



Désormais, le roi est nu, en dépit du cache-sexe de la «Convention nationale» convoquée le 3 septembre par la junte du SPDC pour acquiescer à son projet de nouvelle Constitution. Laborieusement rédigé pendant 14 ans, ce projet avait été discuté en l'absence des organisations politiques représentatives (NLD, organisations karen et chan, syndicats, etc.), tandis qu'une législation *ad hoc* exposait à des poursuites judiciaires toute critique de la Convention nationale.

Quoi qu'il en soit, les événements de septembre sonnent le glas de la «Feuille de Route vers la Démocratie» et des élections – sous contrôle – promises par le SPDC. Cependant, si le roi est nu, de nombreux observateurs ne cachent pas leurs doutes de voir la junte s'effondrer dans un délai plus ou moins proche et ne se montrent pas davantage optimistes quant à la possibilité que des dissensions au sein du SPDC poussent ce dernier à donner des gages d'ouverture envers l'opposition, les ONG et la communauté internationale.

Ces mêmes observateurs se montrent tout aussi dubitatifs quant à la viabilité et la durabilité des oppositions qui se sont manifestées. Ils estiment qu'on est loin des événements de 1988 et de l'écrasante victoire de la NLD aux (uniques) élections de 1990, tout en soulignant l'absence *a priori* d'une plateforme commune au jeune clergé, aux anciens dirigeants étudiants de 1988, aux minorités ethniques, à la NLD et aux nouveaux manifestants. D'aucuns espèrent néanmoins que les événements récents permettent d'entrevoir une fenêtre d'opportunité. Or, en dépit du risque de voir une répression massive provoquer un nouvel afflux de réfugiés vers la Thaïlande mais aussi et surtout vers l'Inde et la Chine, la réaction de la «communauté internationale» reste – à l'heure où ces lignes sont écrites – timorée. Le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est contenté d'envoyer au Myanmar le Représentant spécial du Secrétaire général, le Nigérian Ibrahim Gambari, tandis que le Rapporteur spécial du Conseil des Droits de l'Homme pour le Myanmar, Paulo Sergio Pinheiro, y est toujours *persona non grata*. Rien de trop étonnant, dès lors qu'en février dernier, un projet de résolution du Conseil de Sécurité avait déjà capoté à cause de l'opposition de la Chine et de la Russie.

Le Conseil de Sécurité pourrait saisir la Cour pénale internationale (CPI). Bien que la Birmanie n'a pas ratifié le Statut de la CPI et en dépit de l'opposition prévisible du Myanmar, une saisine est en effet possible selon l'article 13 B dudit statut. Ce serait un signal fort envoyé aux autorités birmanes quant à la fin programmée de leur impunité et une façon d'empêcher une réédition du scénario sanglant de 1988. Mais, vu la «prudence» de la Chine et de la Russie, beaucoup se veulent plus «réalistes» et espèrent simplement que la perspective de voir son image trop ternie à l'approche des Jeux olympiques de Pékin puisse pousser la Chine à s'engager sur la voie de pressions «constructives» sur son voisin, allié et partenaire birman. © Pascal Fenaux

QUE DEVIENT LA PLAINTÉ CONTRE TOTAL ?

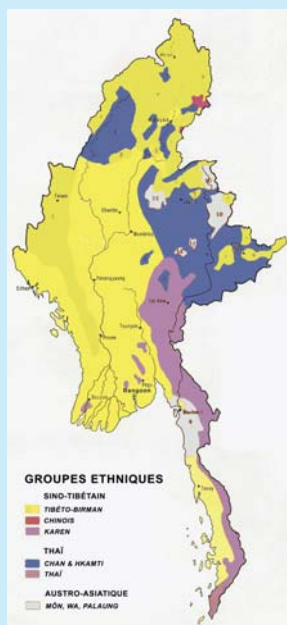
Le 25 avril 2002, quatre Birmans déposaient devant le Tribunal de Première instance de Bruxelles une plainte contre TotalFinaElf, accusée de complicité de crimes contre l'humanité. La plainte était plus précisément déposée contre l'ancien PDG Thierry Desmarests (à l'époque Directeur de l'exploitation à l'étranger) et Hervé Madéo, responsable de Total Birmanie entre 1992 et 1999. Cette plainte fut rapidement l'occasion d'une foire d'empoigne juridique.

Drastiquement amendée en août 2003, la loi dite de Compétence universelle du 26 juin 2003 conditionne désormais toute poursuite à des critères de rattachement stricts entre les plaignants et la Belgique. Concrètement, une juridiction belge ne peut poursuivre l'examen des actions introduites que si un des plaignants a la nationalité belge au moment de l'introduction de la plainte. Si aucun des quatre Birmans ne remplissait cette condition, l'un d'eux avait néanmoins le statut de réfugié. Or, en vertu de la Convention de Genève, tout réfugié doit avoir les mêmes droits qu'un justiciable national. Enfin, la Constitution belge interdit toute discrimination.

En avril 2005, interrogée par la Cour de Cassation, la Cour d'Arbitrage (rebaptisée Cour constitutionnelle depuis mai 2007) avait statué que dessaisir une juridiction belge de cette affaire serait discriminatoire. Mais, en juin 2005, la Cour de cassation avait malgré cette réponse dessaisi la juridiction bruxelloise. Les avocats des plaignants birmans avaient alors demandé l'annulation de l'article de loi problématique, ce qui fut accepté par la Cour d'Arbitrage en juin 2006. Mais, à nouveau, la Cour de cassation avait refusé ce scénario. Finalement, juste avant l'entrée du gouvernement en «affaires courantes», préalable aux législatures du 10 juin 2007, ce dernier a fait injonction au Parquet fédéral de transmettre ce dossier à un juge d'instruction et de reprendre la procédure là où elle avait dû s'arrêter.

Les avocats des Birmans affirment disposer de preuves suffisantes d'une aide logistique et militaire (c.à.d. pas seulement morale ou financière) apportée par Total à la politique de travail forcé imposée par l'armée à des villageois birmans réquisitionnés pour défricher les terres par lesquelles passe le gazoduc construit par le groupe pétrolier.

© P.F.



BIRMANIE OU MYANMAR ?

Jusqu'en 1989, les substantifs birmans *Bama* (Birmanie) et *Myanma* (Myanmar) étaient utilisés pour désigner un même pays. *Myanma* était utilisé dans le registre littéraire et savant, tandis que *Bama* était utilisé dans le registre oral et populaire. Bien évidemment, ces deux termes étaient utilisés par les seuls Birmans «ethniques» et non par ceux qui sont issus des minorités (chan, karen, môn, etc.) des territoires du Nord, de l'Ouest et de l'Est rattachés à l'ancien royaume birman par l'occupant britannique. L'appellation officielle internationale anglaise et française est devenue *Myanmar* sur décision de la junte du SPDC. Par réaction, l'opposition démocratique insiste sur l'ancienne dénomination internationale de *Birmanie/Burma*.

Difficile dès lors de démêler cet échec linguistique. Disons qu'en anglais, lorsqu'il est encore question de *Birmanie/Burma*, les Birmans «ethniques» (*Bamar*) sont appelés *Burman*, tandis que les Birmans toutes origines confondues sont appelés *Burmese*. Lorsqu'il est question du Myanmar officiel, l'anglais appelle tous ses habitants *Myanma*. En français, que l'on parle de *Birmanie* ou de *Myanmar*, *Birman* désigne à la fois les «citoyens» et les «ethniques». © P.F.



Dans l'État du Chin, à la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh, des villageois sont astreints au travail forcé tandis que d'autres sont contraints de cultiver le riz et de verser 60 % de leur salaire aux militaires birmanes. Avril 2005. © Michaël Van Coevorden

FORÇATS OU RÉFUGIÉS

Depuis de longues années, la junte militaire birmane astreint des dizaines de milliers de civils au travail forcé, tandis que des dizaines milliers de paysans voient leurs terres confisquées.



À l'instar du Rapporteur spécial du Conseil des Droits de l'Homme, les chercheurs d'Amnesty International sont interdits d'entrée sur le territoire birman. Ils n'ont dès lors d'autre choix que de mener ce travail d'enquête dans les pays voisins du Myanmar, essentiellement la Thaïlande, où ont migré des centaines de milliers de déplacés birmans ces dix dernières années. Après avoir traité et confronté les témoignages recueillis auprès d'une centaine d'entre eux, Amnesty International a pu exhumer les preuves d'une politique gouvernementale qui se traduit par des violations systématiques des droits humains et dont une des conséquences est que, selon des données publiées par l'ONU, près d'un Birman sur six souffre de malnutrition et un tiers des enfants du Myanmar affichent les symptômes d'une malnutrition chronique.

En novembre 2005, Amnesty a rendu public un rapport intitulé *Myanmar: Leaving Home* (index AI: ASA 16/023/2005). Ce rapport montre comment le Conseil national pour la Paix et le Développement (*State Peace and Development Council* - SPDC) exploite les civils, souvent issus des minorités ethniques. Les militaires du SPDC confisquent les terres, pillent les récoltes et le bétail, extorquent de l'argent et contraignent ces civils (y compris les femmes et les enfants) au travail forcé, lorsqu'ils ne les expulsent tout simplement pas et ce, sans indemnisation. Ces violences sont perpétrées dans le cadre d'une démarche dont l'ambition avouée est de briser le soutien présumé aux groupes armés d'opposition

issus des minorités ethniques. La politique d'asservissement des minorités est particulièrement active dans les États «autonomes» de Chan, Kayah, Kayin, Môn, Rakhaing et Kachin, où elle vise les ethnies chan, karen et môn, ainsi que les tribus tibéto-birmanes de l'ouest et du nord. La situation s'est aggravée depuis que les autorités ont mis en œuvre une politique visant à assurer l'autosuffisance de l'armée.

En octobre 2005, une villageoise du nom de Su Su Nway et un avocat, U Aye Myint, qui avaient tous deux attiré l'attention des autorités birmanes et de l'OIT (Organisation internationale du Travail) sur le travail forcé et les confiscations de terres ont été condamnés respectivement à 18 mois et 7 années d'emprisonnement. En juin et juillet 2006, ces deux personnes ont tout de même été libérées. Trois autres personnes ont été jugées fin novembre 2005 pour avoir aidé la famille d'une personne décédée, selon certaines informations, alors qu'elle effectuait une période de travail forcé, à demander réparation aux autorités locales.

Essentiellement implantée dans l'État du Chan (et dans une moindre mesure dans une partie de la Division du Sagaing), la minorité chan est particulièrement visée par cette politique. Fin 2005, plusieurs responsables de cette minorité, accusés de trahison, ont été condamnés à des peines allant de 70 à 106 ans de prison, pour avoir en fait participé à des débats politiques peu avant une réunion de la Convention nationale de février 2005.

En juin 2005, en dépit des restrictions imposées à l'action de son chargé de liaison et malgré les menaces de mort reçues par ce dernier, l'OIT a protesté auprès des autorités birmanes et rappelé qu'en recourant au travail forcé non rémunéré, elles bafouent la Convention n°29 de l'OIT, à laquelle le Myanmar est État partie. **© P.F.**

CHINE

UN MARCHÉ MILITAIRE BIEN SAIGNANT

En matière d'exportations militaires, la Chine est en passe de damer le pion aux «pionniers» occidentaux et russes. Ainsi, la Birmanie (Myanmar) représente un marché militaire particulièrement alléchant pour la société *Dong Feng* et explique pour partie l'attentisme de Pékin à l'égard de Rangoon.

La Chine est en train de devenir l'un des principaux exportateurs d'armes de la planète. Elle est de plus en plus présente et influente en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et les ventes d'armes font désormais partie intégrante des relations commerciales qu'elle entretient avec ses partenaires économiques, dans ces régions comme ailleurs dans le monde. Au cours des vingt dernières années, la Chine a fourni toute une série de matériels militaires, de sécurité ou de police à des pays dont le bilan catastrophique en matière de droits humains était avéré.

Les inquiétudes internationales sur la manière dont la Chine contrôle les exportations d'armes se focalisent sur les transferts de technologie réalisés dans le domaine du nucléaire ou des missiles à longue portée, au profit de pays comme l'Iran, la Corée du Nord ou le Pakistan. Or, le commerce banalisé des armes classiques et de petit calibre contribue à la multiplication des atteintes aux droits humains, notamment dans le cadre de conflits armés particulièrement meurtriers.

La Chine est la seule grande puissance exportatrice d'armes à ne pas avoir signé d'accord multilatéral, définissant des critères – respect des droits humains, entre autres – de délivrance des autorisations d'exporter. Nombre des entreprises impliquées dans le commerce des armes dépendent de l'Armée populaire de Libération (APL) et de la police d'État chinoises. Les armes sont souvent destinées à des pays où elles risquent fort d'être utilisées pour commettre de graves atteintes aux droits humains.

Ainsi, outre des armes légères, ainsi que des munitions et pièces de rechange pour ces armes, la Chine livre également au Myanmar (Birmanie) du matériel militaire basique, essentiellement des véhicules militaires, dont la société *Dong Feng* propose toute une gamme. L'entreprise exporte sous la marque *Dongfeng Aeolus*. Les camions militaires de série EQ2081/2100 sont particulièrement appréciés des forces armées chinoises, tandis que – on ne s'étonne plus de rien – les modèles EQ2082E6D et EQ2001E6D sont équipés de moteurs diesel fabriqués par l'entreprise américaine *Cummins*.

Quatre cents camions militaires de marque *Aeolus* ont ainsi été livrés en août 2005 à Shweli, une ville birmane située près de la frontière chinoise. Depuis 1988, la Chine fournit régulièrement l'armée du Myanmar en équipement militaire lourd, notamment en chars d'assaut, en véhicules blindés de transport de troupes et en pièces d'artillerie (obusiers, armes antichars et antiaériennes, etc.). Elle lui a livré, entre 1988 et 1995, environ un millier de véhicules, dont des camions *Aeolus* 6,5 tonnes, des camions *Jiefang* 5 tonnes, des camionnettes *Lan Jian* 2 tonnes, des camionnettes *Kungi* 2 tonnes, et quelque 300 autres engins tous terrains. Depuis les années 1990, avec la signature d'un contrat de vente d'armes portant sur une valeur d'un milliard de dollars US, la Chine est désormais le premier partenaire commercial du Myanmar. Les autorités birmanes ont ainsi pu acquérir du matériel militaire d'importance et obtenir de la Chine qu'elle forme de nombreux officiers birmanes.

Selon les informations dont dispose Amnesty, entre autres atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire amplement documentées par ailleurs, à la fin des années 1990, l'armée birmane se serait servie des véhicules militaires livrés par la société d'armement chinoise pour procéder au recrutement forcé d'enfants soldats.



Dans la nouvelle capitale – en chantier – choisie comme alternative à Yangon (Rangoon), des soldats birmanes défilent durant une parade militaire célébrant la Journée des Forces armées. Naypyidaw, 27 mars 2007. © AFP/Khin Maung Win

Il est impossible d'affirmer que les camions récemment livrés au Myanmar étaient équipés de moteurs diesels *Cummins*, mais, si l'on se fonde tout simplement sur les informations fournies par nulle autre que la *Hubei Dong Feng Motor Industry Import & Export Company*, le EQ2100E6D est bien proposé avec une motorisation turbo diesel *Cummins* 6BT5.9. *Cummins* travaille en partenariat avec *Dong Feng* depuis 1986, et *Dong Feng Motors* «produit sous licence les moteurs *Cummins* de type B depuis 1986. *Dong Feng* utilise en outre les moteurs de types B et C sur ses camions utilitaires, très appréciés par la clientèle.»

Dans son rapport annuel 2002 à la *Securities and Exchange Commission* (SEC, organisme américain de contrôle des marchés financiers) des États-Unis, *Cummins* a ainsi déclaré «avoir conclu un accord de partenariat en 1995 avec *Dongfeng International Ltd*, dans le but de créer en Chine une entreprise conjointe, la *Dongfeng Cummins Engine Co. Ltd*, chargée de produire nos moteurs de type C. Cette entreprise conjointe produit des moteurs pour le deuxième constructeur de camions de Chine. Nous avons également accordé à la *Dongfeng Automotive Corporation* une licence de fabrication de moteurs *Cummins* type B en Chine.» Plus récemment, en octobre 2005, *Cummins* a décidé d'investir 300 millions de dollars supplémentaires sur le marché chinois d'ici 2010. Et, le mois suivant, l'entreprise conjointe *Dongfeng Cummins Engine Company* démarrerait un programme de mise au point d'un moteur 13 litres destiné à un camion tous terrains.

La Charte des Nations unies reconnaît aux États le droit de se défendre, mais ces derniers ont également le devoir de respecter tous les articles de ce traité, et notamment l'article 1 – devoir de développer et d'encourager le respect des droits humains – et l'article 26 – devoir de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Or, la Chine livre des équipements MSP aux forces de sécurité de pays où ces équipements servent à commettre des atteintes graves et systématiques aux droits fondamentaux de la personne. L'absence évidente de tout critère relatif au respect des droits humains dans le mécanisme chinois de prise de décisions en matière d'exportations d'armes ne peut dès lors avoir que de graves conséquences. © AI

CHINE – Conflits et atteintes aux droits humains: un commerce des armes en pleine expansion (Index AI: ASA 17/030/2006)



LA WALLONIE EN LIGNE DE MIRE

En juillet dernier, on apprenait la conclusion d'un contrat prévoyant la vente au Myanmar (Birmanie) d'un hélicoptère indien. Pas de quoi fouetter un média, européen du moins. Sauf que des composants et une partie de la technologie de l'appareil vendu à l'Inde sont fournis par 6 pays membres de l'Union européenne (UE) et qu'un lance-roquettes wallon risque de rendre tout relatif l'embargo européen sur les armes à destination du Myanmar. Un risque qu'avaient dès cet été 2007 souligné plusieurs ONG, parmi lesquelles Amnesty International et Saferworld.

Intitulé *Indian helicopters for Myanmar: Making a mockery of the EU arms embargo?*, un rapport publié par plusieurs ONG internationales, dont Amnesty, cite des sources fiables (et indiennes) selon lesquelles le gouvernement indien prévoit de réexporter plusieurs exemplaires de l'*Advanced Light Helicopter* (ALH) vers le Myanmar (Birmanie). Il révèle que cet hélicoptère fabriqué en Inde n'aurait jamais pu être opérationnel sans des composants essentiels fournis par des États membres de l'Union européenne et insiste sur le fait que l'UE doit de toute urgence instaurer des contrôles plus rigoureux sur les armes.

Le premier risque est que, si la réexportation vers le Myanmar a bel et bien lieu, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède pourraient enfreindre un embargo européen sur les armes à destination du Myanmar en vigueur depuis 1988.

Le second risque réside dans le fait que l'Inde assemble plusieurs modèles de l'ALH. Il n'est dès lors pas impossible que les hélicoptères d'attaque ALH livrés par l'Inde au Myanmar contiennent des roquettes, des armements et des moteurs fabriqués en France, des systèmes de freinage produits en Italie, des réservoirs de carburant et des boîtes de vitesse fabriqués au Royaume-Uni et des matériels de protection person-

nelle fournis par une entreprise suédoise. Pis, il est également possible que l'ALH soit équipé de lance-roquettes fabriqués en Belgique, plus précisément par l'entreprise wallonne des Forges de Zeebruges. Pour Helen Hughes, chercheuse sur le contrôle des armes à Amnesty International, «il faut accorder une plus grande attention aux accords sur l'utilisation finale et à la réexportation de composants acquis auprès d'États membres de l'UE. Sinon, ces États pourraient se retrouver à soutenir indirectement un régime cruel qu'ils ont eux-mêmes condamné et dont les atteintes aux droits humains constituent des crimes contre l'humanité.»

Seulement, en Inde, aucune restriction nationale n'interdit de transférer des armes au Myanmar. Interpellé cet été par Amnesty, le Gouvernement wallon a répondu que l'Inde était contractuellement tenue de prévenir les armuriers européens de l'identité de l'*end-user* en cas de réexportation. De même, le Gouvernement wallon a affirmé avoir donné son accord à la livraison à l'Inde des lance-roquettes des Forges de l'assortissant d'une clause de non-réexportation vers le Myanmar.

Hélas, dans les faits, en l'absence de moyens humains de vérification suffisants, le risque reste trop élevé que cette clause de non-réexportation ne soit pas respectée par le Gouvernement indien. D'autant que, de la Flandre, de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie, la Région wallonne n'est pas celle qui se distingue le plus par sa transparence. En Flandre, nous aurions directement eu connaissance de cette licence d'exportation vers l'Inde, grâce au rapport public qui y est publié chaque mois⁽¹⁾. Malheureusement, quant il n'est pas soumis à forte pression, le Gouvernement wallon garde rigoureusement confidentielles toutes les données concernant les licences. © P.F.

(1) Voir les rapports de la Communauté flamande sur la page <http://docs.vlaanderen.be/buitenland/deelsites/wapenhandel/verslagen.html>



AGISSEZ POUR LES PRISONNIERS BIRMANS

Au 28 septembre, on estimait à quelque 500 le nombre de personnes arrêtées lors de la répression des manifestations hostiles à la junte du SPDC dans la soirée du 25 septembre à Yangon (ex-Rangoon), l'ancienne capitale, à Mandalay, deuxième ville du pays, ainsi qu'à Meiktila, Pakokku et Mogok. Un certain nombre de personnes se sont réfugiées dans la clandestinité. Certaines personnes auraient été arrêtées dans la soirée du 24 septembre, mais la plupart l'ont été au cours des 36 qui ont suivi, tandis que la répression des forces de sécurité s'intensifiait. Parmi elles figuraient entre 50 et 100 moines de Yangon. Le parlementaire **Paik Ko** et au moins un autre député du principal parti d'opposition Ligue nationale pour la Démocratie (NLD) d'Aung San Suu Kyi, auraient été appréhendés, ainsi que plusieurs autres membres de la NLD et autres personnalités publiques, dont **Zargana**, un comédien célèbre et ancien prisonnier d'opinion. Amnesty International craint fortement que les personnes interpellées ne subissent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Des responsables ont confirmé aux journalistes qu'au moins trois moines avaient été tués à Yangon, l'un par balles et les deux autres des suites d'un passage à tabac. ©

POUR AGIR:

Action urgente avec www.isavelives.be:

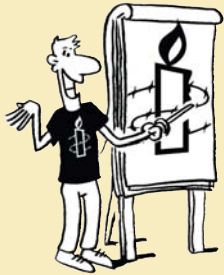
<http://www.amnestyinternational.be/doc/spip.php?article11772>

Coordination Myanmar:

Jean Nizet (jnizet@aibf.be), Dominique Buyse (dbuyse@aibf.be) ou Virginie Detienne (vdetienne@aibf.be).

Ⓢ Après 3 jours de chauffe, plus d'un millier de manifestants se sont rassemblés Place de la Liberté à Bruxelles pour protester contre la répression exercée par les forces birmanes. À l'invitation d'Amnesty et d'Actions Birmanie, exilés birmans, représentants politiques et manifestants ont demandé l'envoi d'une mission spéciale de l'ONU, la libération sans condition des quelque 1 200 prisonniers d'opinion recensés à l'automne ainsi que des 500 manifestants et opposants arrêtés fin septembre, la protection des populations civiles et une implication pacifique et déterminée des États membres de l'ASEAN, de l'Inde et de la Chine. Bruxelles, 30 septembre 2007. © Bruno Brioni

DEVENEZ FORMATEUR/TRICE BÉNÉVOLE!



Vous êtes motivé(e) par les actions d'Amnesty et suivez régulièrement nos campagnes? Vous avez des aptitudes pédagogiques et/ou une expérience en formation d'adultes? Vous aimez travailler en équipe et de manière autonome? Vous avez des compétences en prise de parole en public et faites preuve d'une grande capacité d'écoute?

Rejoignez notre équipe de formateurs bénévoles! Pour avoir un aperçu du type de module que nous proposons, nous vous suggérons de consulter notre programme des formations 2007 sur notre site Internet à l'adresse suivante: <http://www.amnesty.be/formations> Attention: cette activité demande de la disponibilité en soirée et le week-end.

Premières dates où votre présence serait requise: les 18, 19 et 20 janvier 2008 pour un week-end de formation et de rencontre avec le reste de l'équipe. ☺

Intéressé(e)? Veuillez nous envoyer votre curriculum vitae et une lettre de motivation pour le 15 novembre au plus tard à l'attention de Sophie Ypersiel, Amnesty International Belgique francophone, Service Formations, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles ou par e-mail à formations@aibf.be.

LES FORMATIONS DE L'AUTOMNE 2007

Voici la liste des modules de cette fin d'année 2007:

La protection internationale des droits fondamentaux

	06/10 de 10h00 à 16h00	Liège
Découvrir Amnesty	06/10 de 09h30 à 12h30	LLN
Découvrir Amnesty	06/10 de 09h30 à 12h30	BXL
Découvrir Amnesty	11/10 de 19h00 à 22h00	Charleroi

Combattre la torture	13/10 de 10h00 à 16h30	BXL
Homosexualités et droits humains	20/10 de 10h00 à 16h30	BXL

Découvrir Amnesty	25/10 de 19h00 à 22h00	Namur
Découvrir Amnesty	25/10 de 18h00 à 20h30	Liège
Mission et fonctionnement d'Amnesty	17/11 de 09h30 à 16h30	BXL

Si vous venez de devenir membre d'Amnesty et souhaitez faire connaissance avec le mouvement, nous vous conseillons de participer à la formation «Découvrir Amnesty» dans votre région. Par contre, si vous avez déjà reçu ces informations et si vous désirez approfondir votre compréhension de notre travail et de notre structure, le module «Mission et fonctionnement d'Amnesty» répondra certainement à vos attentes.

Attention: pour les autres formations, il reste très peu de places disponibles. Donc, si vous êtes intéressé(e), contactez-nous rapidement. Les premiers qui se manifesteront seront les premiers servis! ☺

Pour vous inscrire et/ou obtenir des détails concernant le contenu des modules, rendez-vous sur notre site Internet: <http://www.amnesty.be/formations>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à formations@aibf.be ou par téléphone au 02 538 81 77, de préférence les mercredi, jeudi et vendredi.

GROS PLAN

«PERSONNE N'EST À L'ABRI DE CONTRADICTIONS»

Amnesty International Belgique francophone, ce sont des membres, des donateurs, des militants, des groupes locaux, des régionales et des coordinations qui assurent un rôle essentiel dans l'organisation et la diffusion d'informations et d'actions liées à des thématiques ou à des zones géographiques.

Ce mois-ci, rencontre avec **Tanguy Pinxteren**, ancien responsable de la Coordination LGBT et responsable depuis février 2007 de la Coordination régionale de Bruxelles.

Comment es-tu arrivé à Amnesty? Ça date d'une dizaine d'années. Lorsque j'étais étudiant à Louvain-la-Neuve, j'ai rencontré des gens des deux kots Amnesty et j'ai été pendant 2 ans membre du Kot Amnesty Actions, avant de m'occuper d'un autre kot à projets qui s'occupait, lui, de l'accueil des étudiants homosexuels. Ensuite, je suis devenu membre de la toute nouvelle coordination «Homosexualité et droits humains», l'ancêtre de la LGBT en quelque sorte. Cette coordination avait été créée en 1999 par Brian May, qui avait eu l'idée de faire appel à des membres d'autres associations et comme je m'occupais du kot à projets de Louvain-la-Neuve, il m'avait fort logiquement contacté. Quand il est devenu permanent d'Amnesty, le cumul est devenu problématique et il m'a passé le flambeau. Comme je ne voulais pas être seul, j'ai partagé mes fonctions avec Patricia Curzi, ce qui permettait en outre d'assurer une mixité. Patricia a ensuite quitté la coordination pour travailler à l'ILGA, l'International Lesbian and Gay Association. Quant à moi, j'ai quitté mes fonctions de coordinateur en 2006.

Pourquoi? Par fatigue? Par peur de rester enfermé dans ce rôle par Amnesty?

Il y a un peu de ça. Il faut dire aussi que, pour importante qu'elle soit, ce n'est pas une thématique prioritaire pour Amnesty. Pour être précis et honnête, autant nous avons toujours bénéficié d'une bonne écoute au sein de la section belge francophone (ce qui n'est pas le cas de toutes les sections nationales), autant nous avons l'impression que le Secrétariat international (à Londres) ne lançait pas suffisamment d'actions spécifiques ou que ses interpellations ne bénéficiaient pas d'un véritable suivi de sa part. Cela dit, j'avais également envie de m'occuper d'autre chose, d'élargir mes horizons. Personnellement, je ne trouve pas sain de rester trop longtemps dans une même coordination, il faut assurer un roulement. Et il n'a pas été difficile de me trouver un successeur. La coordination fonctionne toujours très bien.

Quel bilan fais-tu de ces années de coordinateur LGBT?

Il faut bien se rendre compte qu'Amnesty, en tant que mouvement de militants, est à maints égards à l'image de la société et n'est donc pas à l'abri de contradictions. Nous avons dû nous faire accepter auprès d'une partie des militants. Ainsi,

quand Denis Grégoire et Brian May ont consacré le dossier du *Libertés!* de février 2001 à l'homophobie et mis en couverture une photo du transsexuel israélien Dana International - Yaron Cohen, il y a eu quelques grincements de dents et des membres ont rompu. Ça nous a poussés à faire un travail de sensibilisation orienté d'abord vers l'interne, vers les militants d'Amnesty, vers les groupes locaux et vers les coordinations, ces dernières étant amenées à de temps à autre se confronter à des violations liées à leur préférence sexuelle. Pour le reste, si Amnesty ne participait pas à des événements comme le Festival du Film Gay et Lesbien ou comme la Gay Pride, je crains que les revendications des LGBT ne passeraient au second plan.

Donc, tu t'es ensuite retrouvé coordinateur régional pour Bruxelles.

Quitter la coordination LGBT ne signifiait pas que je quittais Amnesty et j'étais prêt à poursuivre mon investissement militant. Au départ, je pensais plutôt à une coordination pays mais il se fait que le poste de coordinateur sur Bruxelles était vacant, que je suis bruxellois et qu'on me l'a proposé. L'essentiel pour moi était que ça me permette de rester en contact avec les groupes locaux. Bruxelles n'est pas une régionale comparable aux 6 régionales de Wallonie, tout simplement parce que nous sommes ici dans un maillage urbain très serré. Ainsi, il n'y a pas moins de 19 groupes en région bruxelloise. Pour des raisons sociologiques, les communes du Sud de Bruxelles (Ixelles, Saint-Gilles, Uccle, etc.) sont très bien couvertes, tandis que les communes du Nord (Schaerbeek et Saint-Josse) et celles situées à l'Ouest de la Senne (Anderlecht, Molenbeek, etc.) le sont à peine. Autre différence avec la Wallonie, avec la proximité physique, les gens ont davantage le réflexe de venir directement au SN pour avoir de l'information, du matériel, etc.

Quelle a été ton ambition par rapport à la coordination de Bruxelles?

Il était pour moi important d'améliorer la communication entre les groupes, lesquels ne se rencontrent souvent que lors de la campagne de fin d'année. Ça, c'est pour l'interne. Mais je trouve aussi qu'il est essentiel de renforcer la communication externe, c'est-à-dire faire prendre conscience aux milliers de membres résidant à Bruxelles qu'il existe des groupes. Et puis, réfléchir aussi à d'autres types d'action.



Tanguy Pinxteren,
responsable de la
coordination
régionale de
Bruxelles. Bruxelles,
septembre 2007.
© Bruno Brioni

D'où l'envoi d'une lettre électronique aux membres bruxellois, début juillet.

Oui, l'idée est d'envoyer une lettre électronique selon un rythme mensuel et d'informer les membres sur les événements assurés par les groupes ou organisés au niveau régional, et pas seulement sur les événements organisés par le Secrétariat national à Bruxelles et qui s'adressent en fait à l'ensemble de la Belgique francophone. Outre la lettre, envoyée par bxl@inside.amnestyinternational.be, on a aussi envie de créer un Réseau d'Actions sur Bruxelles. Jadis, il existait le GAB (Groupe d'Action bruxellois), qui organisait par exemple le marché de Noël ou s'occupait de confectionner du matériel pour les manif. Mais le GAB s'est dissous il y a un an. L'idée n'est pas de recréer un groupe d'action qui se réunirait de manière mensuelle mais plutôt d'avoir un réseau d'actions. À ce jour, une vingtaine de personnes s'y sont inscrites. Les gens répondent selon leur disponibilité aux événements initiés par le SN ou par nous et auxquels on leur propose de s'associer, comme bientôt le *Festival des Libertés*, la campagne de fin d'année, les festivals, etc. Mon souci à moyen terme serait aussi d'organiser ne serait-ce qu'un grand événement strictement régional et pas piloté directement par le Secrétariat national.

Un de mes objectifs, c'est aussi d'assurer le relais entre les coordinations thématiques et les groupes locaux. Il s'agit par ailleurs de pouvoir mobiliser les membres hors groupes, vu que la société a changé et que les gens ne militent plus de la même façon qu'il y a vingt ans. Je suis assez optimiste, dès lors qu'à ce stade, une centaine de membres se sont déjà inscrits au Réseau d'Actions. Enfin, une dernière tâche essentielle est d'assurer le suivi des groupes, voir comment ça fonctionne, aiguiller les nouveaux membres qui ont envie de rejoindre un groupe et les orienter vers le groupe le plus proche géographiquement ou selon les dossiers traités.

As-tu une demande particulière par rapport à des lecteurs qui sont membres d'Amnesty mais qui ne sont pas pour l'instant intégrés à un groupe ou une coordination ?

Que les membres bruxellois qui n'ont pas le temps de s'engager mais qui ont envie de participer n'hésitent pas à s'inscrire à ce Réseau d'Actions. Ils ne sont pas obligés de répondre positivement à toutes les sollicitations, mais s'ils ont l'occasion une fois sur l'année de participer à un stand, qu'ils n'hésitent pas. Dernière chose, l'assemblée régionale de Bruxelles se tiendra ce 13 octobre. © **Propos recueillis par P.F.**

CONTACTER LA RÉGIONALE DE BRUXELLES

Vous êtes membre d'Amnesty et c'est déjà un bel engagement ! Vous êtes peut-être déjà membre d'un groupe local ou d'une coordination et c'est très bien aussi ! Mais savez-vous que nous comptons encore sur vous ?

Nous avons parfois - même souvent ! - besoin de bénévoles prêt(e)s à donner un coup de main pour un stand ou pour l'un ou l'autre événement. Festivals, concerts, débats, conférences, animations diverses, une foule d'activités se passent à Bruxelles et nous essayons dans la mesure du possible d'y assurer une présence visible d'Amnesty International. Avec votre appui, cela se passera encore mieux !

CONCRÈTEMENT, VOICI CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS :

Si vous souhaitez simplement être tenu(e) au courant des activités de la Régionale Amnesty de Bruxelles : <http://www.amnestyinternational.be/doc/article11225.html#b>

Si vous pensez pouvoir apporter une aide ponctuelle à l'occasion d'événements à Bruxelles :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article11225.html#c>

Si vous avez l'intention de rejoindre prochainement un groupe local bruxellois :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article11225.html#a>

POUR TOUT AUTRE CONTACT, IL SUFFIT D'ENVOYER UN MAIL À [BXL@AIBF.BE](mailto:bxl@aibf.be)

Une assemblée régionale aura lieu le samedi 13 octobre de 10h00 à 16h00 au Secrétariat national, rue Berckmans 9, 1060 Saint-Gilles. Bienvenue à vous !

10 OCTOBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LA PEINE DE MORT

MANIFESTATION DEVANT L'AMBASSADE D'IRAN

L'Iran recourt de plus en plus à la peine de mort (voir *Libertés* ! n° 436 de septembre) et, rien que pour le mois de septembre, ce ne sont pas moins de 21 personnes qui ont été pendues en place publique et ce, en une seule journée.

L'Iran use de « méthodes » de mise à mort particulièrement cruelles comme la lapidation. De même, en violation du droit international, les autorités continuent d'exécuter des délinquants qui étaient mineurs au moment des faits reprochés. On pense ainsi à Delara Darabi qui, malgré les lettres de soutien et les protestations des militants d'Amnesty, attend toujours dans le couloir de la mort, alors même que sa culpabilité est très fortement remise en cause.

Enfin, tous les Iraniens ne sont pas égaux devant la peine de mort. Les minorités ethniques comme les Baloutches sont les premières victimes de ce traitement inhumain. C'est ce qui ressort notamment du rapport d'Amnesty sorti ce 17 septembre, *Iran - Human Rights Abuses against the Baluchi Minority* (Index AI: MDE 13/104/2007).

Rendez-vous à 11h00 devant l'ambassade d'Iran, avenue Franklin Roosevelt 15 (au niveau de l'ULB), 1050 Ixelles.

La manifestation durera une demi-heure. Il est important que nous soyons nombreux !

Habillez-vous de couleurs sombres, ou même de noir. ☹

LIÈGE

AMNESTY - 46 ANS D'AFFICHES

La Coordination régionale de Liège d'AIBF et la Galerie d'Art Le Parc ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition *Amnesty International : 40 ans d'affiches* le 15 novembre 2007 de 18h30 à 21h30, ainsi qu'à la soirée spéciale 10 Décembre au Cinéma Le Parc et au Café Le Parc. ☹

Exposition du 15 novembre 2007 au 11 décembre 2007 tous les jours de 15h00 à 23h00.

Café Le Parc, rue Carpay 16, 4020 Liège (Droixhe).
Contact : Permanence régionale : 04 223 05 15

BRAINE-L'ALLEUD

BIRMANIE

Le Groupe 97 de Braine-l'Alleud vous propose de participer à une soirée de solidarité avec le peuple birman. Un film sera projeté et sera suivi du témoignage direct d'une victime de la répression. ☹

Le 7 novembre à 20h00 au Centre culturel, rue Jules Hans 4, à Braine-l'Alleud.

Contact : Anne Herrent (0473 33 96 14 ou 02 385 03 76).

SUR LA TOILE

AMNESTY EST SUR FACEBOOK

Pour être encore plus proche de ses sympathisants, AIBF a ouvert un groupe sur Facebook. Cet espace nous permet de communiquer en temps réel et de vous inviter à nos manifestations, mais aussi à vous d'échanger avec d'autres sympathisants. Pour nous rejoindre, cliquez ici :

<http://www.facebook.com/group.php?gid=7196601118> ☹



Irene Khan et Yoko Ono présentent le Disque de Platine obtenu en Irlande par le CD *Make Some Noise* / *Instant Karma*. Londres, septembre 2007.

YOKO ONO À AMNESTY

Le 24 septembre, Yoko Ono a fêté au Secrétariat international d'Amnesty à Londres le succès de l'album *Make Some Noise*, qui a permis de recueillir plus de 700 000 € pour l'action d'Amnesty International, tout en contribuant à attirer l'attention de l'opinion sur la crise du Darfour.

L'album de reprises de John Lennon *Make Some Noise* a pu exister grâce à la générosité de Yoko Ono, qui a légué à Amnesty International les droits sur tout le répertoire solo de John Lennon et fait don au projet de tous les droits d'auteur relatifs à l'édition musicale. Certaines des plus grandes pointures internationales de la musique – comme Green Day, R.E.M., Christina Aguilera, The Cure, Snow Patrol et Youssou N'Dour – se sont retrouvées autour de cet album, qui aboutira à la sortie d'un coffret numérique le 9 octobre, date d'anniversaire de John Lennon. Plus de 50 artistes de tous les continents ont enregistré des chansons et bien souvent des vidéos pour ce projet. ☉

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
02 538 81 77 – Fax: 02 537 37 29
www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street 1, London WC1X 0DW
United Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat 156, 2060 Antwerpen 6
03 271 16 16

**RESPONSABLES RÉGIONALES D'AMNESTY
BRABANT WALLON**
Jean-Philippe CHENU – chemin de la Terre Franche
13, 1470 Genappe – 010 61 37 73
jpchenu@aibf.be

BRUXELLES
Tanguy PINXTEREN – Rue de la Flèche 16 A
1000 Bruxelles – 02 513 77 10
tpinxteren@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL

Myriam DELLACHERIE – rue Basse Couture 20, 7500
Tournai – 069 22 76 18
mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL

Nicole GROLET – av. Elisabeth 6, 6001 Marcinelle –
071 43 78 40
ngrolet@aibf.be

LIÈGE

Christiane PIVONT – rue Bellevue 66, 4020 Liège –
christiane.pivont@tiscali.be
04 343 89 76

Christine BIKA – Responsable de la gestion de la
permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souve-
rain Pont 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de
13 h 00 à 17 h 30 – 04 223 05 15

LUXEMBOURG

Daniel LIBIOULLE – Avenue de la Toison d'Or 26 –
6900 Marche en Famenne – 084 31 51 31
dlibioulle@aibf.be

NAMUR

Romilly VAN GULCK – Rue Vivier Anon 8, 5140
Sombreffe – 071 88 92 51
rvangulck@aibf.be

AMNESTY RECRUTE DES CADRES BÉNÉVOLES

Forte de plus de 45 000 membres et sympathisants en Belgique francophone, Amnesty International ne peut fonctionner que grâce au soutien actif de dizaines de cadres bénévoles qui ont décidé de mettre leur compétence et une partie de leur temps libre au service de l'association. Nous recherchons des cadres bénévoles actifs dans les domaines suivants :

LES COORDINATION RÉGIONALES

Les groupes locaux bénéficient dans un certain nombre de «régions» (Brabant wallon, Bruxelles, Hainaut occidental, Hainaut oriental, Liège, Luxembourg et Namur) du soutien de coordinations régionales.

Composées d'une ou plusieurs personnes, ces coordinations régionales fédèrent les groupes dans leur région pour des actions communes, apportent aux groupes un soutien méthodologique et organisationnel et ont souvent un rôle de porte-parole pour la presse locale ou régionale.

Leurs responsables sont nommés par le Conseil d'administration, et jouissent d'un soutien particulier du Secrétariat national (réunions de formation, transmission d'information, consultation sur les stratégies à mettre en œuvre,...).

LES COORDINATIONS PAYS

Les coordinations pays sont constituées d'une ou plusieurs personnes qui se sont spécialisées sur un pays ou une région du monde. En contact permanent avec nos chercheurs du Secrétariat international, elles aident la section et les groupes à comprendre les situations examinées et à déterminer des stratégies d'action.

LES COORDINATIONS THÉMATIQUES

À l'instar des coordinations pays, ces coordinations sont aussi composées de plusieurs bénévoles, spécialisés sur un sujet ou une discipline ; leur rôle est aussi de proposer et conseiller des éléments de thématiques d'action aux groupes locaux et aux membres individuels. Très régulièrement, les membres de ces coordinations thématiques participent à des coordinations ou plates-formes nationales regroupant d'autres ONG.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élus par l'Assemblée générale de l'association, les membres du Conseil sont chargés de proposer des plans stratégiques et opérationnels à l'approbation de l'AG et, ensuite, de leur mise en œuvre. Le CA rend compte à l'Assemblée générale de la bonne application des autres décisions qu'elle prend. Il est soutenu en cela par une équipe permanente de trente-cinq salariés pilotée par un directeur dont il approuve le programme de travail.

Dotés d'une bonne capacité d'analyse et de réflexion, ils consacrent plusieurs heures par mois à l'association (en dehors des réunions mensuelles du Conseil) en lectures et préparation des discussions en cours. Les candidats sont prêts à se former en profondeur aux techniques et objectifs d'Amnesty International. Leur connaissance au moins passive de l'anglais leur permet de participer aux débats et décisions du mouvement, et ils/elles maîtrisent aisément quelques outils informatiques de base (traitement de texte, tableur, internet). Ils et elles veillent à ce que l'association connaisse une vie démocratique motivante, et sont à l'écoute de tous les membres, quel que soit leur niveau d'engagement.

Sans être des as de la bourse, ils et elles gèrent l'association avec bon sens, et sont à même de comprendre les grandes orientations d'un budget (on attend évidemment du trésorier/ de la trésorière que cette personne ait des compétences plus particulières en la matière. ☉

Une de ces fonctions vous intéresse ? Envoyez-nous votre CV et une lettre de motivation à Amnesty International Recrutement de cadres Rue Berckmans, 9 1060 Bruxelles ou via le formulaire en ligne : <http://www.amnesty.be/cadres>

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

PÉROU/CHILI

FUJIMORI SERA JUGÉ

Le vendredi 21 septembre, la Cour suprême du Chili autorisait l'extradition de l'ancien président **Alberto Fujimori** vers le Pérou. Il est passible de 30 ans de prison pour faits de corruption mais surtout pour atteintes aux droits humains pendant la lutte contre la guérilla maoïste du Sentier lumineux. Après sept ans d'absence et une longue bataille juridique perdue au Chili où il avait été arrêté en novembre 2005, l'ancien homme fort du Pérou a été rattrapé par son passé. ☉

IRAK

3 TURCS LIBÉRÉS

Metin Demir, membre du conseil d'administration d'Özgür-Der (Association pour les Droits à l'Éducation et à la Liberté de Pensée), **Mustafa Egilli**, journaliste et membre du conseil d'administration d'Özgür-Der, et **Hasip Yokus**, membre d'Özgür-Der, ont été libérés le 12 septembre et sont rentrés en Turquie. Ils étaient détenus sans inculpation ni procès depuis leur arrestation par les autorités kurdes dans le nord de l'Irak, en juin 2006. Au cours de son interrogatoire, l'un d'eux a été accusé de travailler pour les services secrets turcs ainsi que pour un groupe islamiste turc interdit. Ils ont été torturés. Ils ont tenu à remercier Amnesty International d'être intervenue en leur faveur. ☉

ÉTHIOPIE

ACTION URGENTE EFFICACE

Trois responsables locaux du Conseil éthiopien des Droits humains (**Fekadu Negeri**, **Ibsa Wake** et **Tesfa Burayu**), quatre étudiants (**Abraham Likasa**, **Jeregna Keba**, **Osman Dawe** et **Tamrat Tadesse**) et un enseignant (**Workneh Dinsa**) ont été libérés sans condition suite à une action urgente déclenchée par Amnesty. Ces huit hommes, qui affirment n'avoir subi aucun mauvais traitement en détention, avaient été arrêtés le 23 août car ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec le Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition. ☉

ARABIE SAOUDITE

8 FEMMES LIBÉRÉES

Le 8 septembre, 8 femmes ont été libérées moins d'une semaine après leur arrestation. Aucune charge n'a été retenue contre elles. **Lulowa al Diri**, **Hila al Husni**, **Lulowa al Husni**, **Um Abdel Rahman al Awda**, **Zainab al Mikhilif**, **Khowla al Mikhilif**, **Hila Ibrahim** et **Tarfa Ibrahim** avaient été appréhendées le 2 septembre, un jour après avoir manifesté au nord de Riyad contre la détention prolongée d'hommes membres de leur famille et incarcérés pour leur opposition présumée au gouvernement. ☉

ÉTATS-UNIS

UNE EXÉCUTION REPOUSSÉE

Edward Jerome («E.J.») Harbison devait être exécuté le 26 septembre dans l'État du Tennessee mais il a bénéficié d'un sursis et son exécution est repoussée à janvier 2008. Il a été condamné à mort en 1985 pour le meurtre d'Edith Russell, commis en 1983. Il est dans le couloir de la mort depuis plus de vingt ans. Le 19 septembre 2007, la juge de district **Aleta A. Trauger** a empêché l'État du Tennessee d'exécuter **Edward Harbison** selon le protocole d'injection létale adopté par cet État au début de l'année. ☉

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

ATTENTION ! CHANGEMENT !

Pour recevoir les lettres du mois par e-mail, il ne faut plus envoyer de mail à lettresdumois-on@aibf.be.

Il faut désormais aller sur le site d'AIBF à l'adresse suivante :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article10988.html>

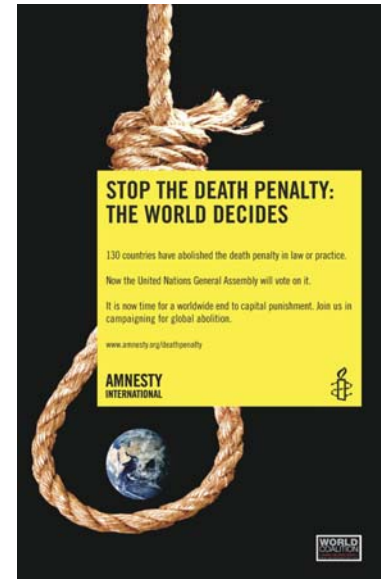
Il suffit ensuite de remplir le formulaire *ad hoc* et de cocher la case

«La Lettre des Actions Amnesty»

IRAK

2 FEMMES DANS LE COULOIR DE LA MORT

Samar Saad Abdullah et **Wassan Talib** sont détenues dans la prison pour femmes de Kadhimiya, à Bagdad. Elles risquent d'être exécutées à tout moment depuis que la Cour de cassation a confirmé leur condamnation à mort, en février 2007. **Samar Saad Abdullah** a été condamnée à la peine capitale le 15 août 2005 pour le meurtre de son oncle, de la femme de ce dernier et d'un de leurs enfants. Elle a toujours clamé son innocence, affirmant que les meurtres ont été commis par son fiancé. Selon certaines informations, celui-ci est accusé de ces crimes mais il aurait jusqu'à présent échappé à toute arrestation. Lors d'une interview à CNN, **Samar Saad Abdullah** a déclaré que ses «aveux» lui avaient été arrachés sous la torture et qu'elle l'avait clairement dit au juge. Ses allégations n'ont cependant pas été retenues. **Wassan Talib** a été condamnée à la peine capitale par le Tribunal pénal central irakien le 31 août 2006 pour le meurtre, en 2005, de plusieurs membres des forces de sécurité irakiennes à Hay al Furat, un quartier de Bagdad. Elle nie toute implication dans ces homicides. Amnesty International met fortement en doute l'équité des procès qui se tiennent devant le Tribunal pénal central irakien, notamment parce que les «aveux» apparemment extorqués sous la torture sont utilisés et parce que les accusés ont difficilement accès à des avocats.



En août 2004, le gouvernement irakien a rétabli la peine de mort pour plusieurs infractions. Les premières exécutions ont eu lieu le 1^{er} septembre 2005, et au moins 65 personnes, dont deux femmes, ont été exécutées en 2006. À ce jour, plus de 300 personnes ont été condamnées à mort. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre,
 Détenues à Kadhimiya, **Samar Saad Abdullah** et **Wassan Talib** risquent d'être exécutées à tout moment depuis que la Cour de cassation a confirmé leur condamnation à mort, en février 2007. La première a été condamnée à mort le 15 août 2005 pour le meurtre de son oncle, de sa femme et d'un de leurs enfants, crimes qu'elle nie et que, selon elle, elle avait avoué sous la torture. La seconde a été condamnée à mort le 31 août 2006 pour le meurtre en 2005 de plusieurs membres des forces de sécurité du district de Hay al-Furat de Bagdad. Elle nie toute implication dans ces crimes. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, j'appelle les autorités à commuer leur peine et à enquêter sur les allégations de torture et de procès inéquitable. Espérant que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Signature:

Nom:

Adresse:

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Président Jalal Talabani

Monsieur le Premier ministre Nuri Kamil al-Maliki

Via:

Ambassade d'Irak, Avenue Franklin Roosevelt, 115, 1050 Bruxelles

Fax : 02 374 76 15 – E-mail : ambassade.irak@skynet.be

ARABIE SAOUDITE / NIGÉRIA RISQUE D'EXÉCUTION

Un ressortissant nigérian, **Suliamon Olyfemi**, risque apparemment d'être exécuté à tout moment. Il aurait été condamné à mort en Arabie saoudite en 2004 à l'issue d'un procès inéquitable après la mort d'un policier saoudien en 2002. Il a toujours clamé son innocence. Selon nos informations, le 28 septembre 2002, plusieurs hommes, dont un policier, sont arrivés à un endroit où de nombreux Africains travaillent comme laveurs de voiture. Une altercation s'est produite, elle a dégénéré en bagarre et le policier a été tué. Le lendemain, les forces de sécurité ont procédé à de nombreuses arrestations dans le secteur. Suliamon Olyfemi et 12 autres hommes ont été jugés sans bénéficier d'une assistance juridique ni des services d'un interprète alors que le procès s'est déroulé en arabe, une langue qu'ils ne parlent pas. Au

cours de leur interrogatoire, on leur a fait apposer leurs empreintes digitales au titre de signature sur des déclarations rédigées en arabe. Celles-ci pourraient avoir été utilisées comme preuves à charge pendant le procès. Plusieurs accusés affirment avoir été torturés en détention. Les 12 hommes arrêtés avec Suliamon Olyfemi ont été condamnés à des peines de prison et de flagellation. Dans le cas où le policier décédé avait des enfants, Suliamon Olyfemi pourrait rester en prison jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la majorité et puissent décider soit de lui accorder leur pardon sans contrepartie, soit de lui accorder leur pardon en échange de la *diya* (prix du sang), soit de demander son exécution. Si le policier n'avait pas d'enfants, Suliamon Olyfemi risque d'être exécuté à tout moment car toutes les voies de recours ont été épuisées. ☐

MODÈLE DE LETTRE

Votre Majesté,
Monsieur le Président,
Suliamon Olyfemi, un Nigérian, risque apparemment d'être exécuté en Arabie saoudite. On pense qu'il a été condamné à mort en 2004 suite à un procès inéquitable consécutif à la mort, en 2002 d'un policier saoudien. Suliamon Olyfemi a toujours clamé son innocence. Selon nos informations, le 28 septembre 2002, plusieurs hommes, dont un policier, sont arrivés à un endroit où de nombreux Africains travaillent comme laveurs de voiture. Au cours d'une échauffourée, le policier a été tué et le lendemain les forces de sécurité ont arrêté Suliamon Olyfemi et 12 autres hommes, qui, eux, ont été condamnés à des peines de prison et à la flagellation. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, j'appelle les autorités saoudiennes à commuer sa peine et à enquêter sur les allégations de torture. J'appelle aussi les autorités nigérianes à soumettre son cas aux autorités saoudiennes. Espérant une issue favorable à cette affaire, je vous prie de croire à l'assurance de ma haute considération.

Signature:
Nom:
Adresse:

LETTRE À ADRESSER À :

Sa Majesté le Roi Abdullah bin Abdul Aziz al-Saud, Gardien des Saintes Mosquées, Bureau de Sa Majesté le Roi, Royal Court, Riyadh, Arabie Saoudite
Et à : Son Excellence Alhaji Umar Yar'Adua, Président de la République du Nigeria, Bureau du Président, Aso Rock, Abuja, capitale fédérale du territoire, Nigeria

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade d'Arabie saoudite, Avenue F.D. Roosevelt, 45, 1050 Bruxelles
Fax: 02 647 24 92 – E-mail: beemb@mofa.gov.sa
Et à : Ambassade du Nigeria, Avenue de Tervueren, 288, 1150 Bruxelles
Fax: 02 762 37 63 – E-mail: nigeriabrussels@belgacom.be

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,80 € (Prior) ou 0,70 € (Non Prior). Reste du monde : 0,90 € (Prior) ou 0,75 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise).

JAPON EXÉCUTÉS DANS LE PLUS GRAND SECRET

Takezawa Hifumi, Iwamoto Yoshio et Segawa Kousou, trois sexagénaires, ont été exécutés par pendaison le 23 août. Ils avaient été reconnus coupables de meurtre et condamnés à mort dans les années 1990. Takezawa Hifumi avait pourtant été reconnu comme malade mental par la défense et l'accusation. En appel, son avocat avait fait valoir qu'à la suite d'une attaque cérébrale, il semblait avoir subi un changement radical de la personnalité et était devenu paranoïaque et agressif. Le juge avait rejeté son recours. On ignore si Takezawa Hifumi a été soigné pour ses troubles mentaux pendant ses neuf années passées dans le quartier des condamnés à mort. Au Japon, il n'est pas rare que des prisonniers présentant des troubles mentaux soient

exécutés. Les conditions de détention éprouvantes auxquelles sont soumis les condamnés à mort conduisent un grand nombre d'entre eux à développer des maladies mentales. En outre, dans ce pays, l'application de la peine de mort est entourée de secret. Les autorités n'informent généralement les familles et les avocats qu'une fois que l'exécution a eu lieu, et les condamnés eux-mêmes sont souvent avertis à la dernière minute. Les exécutions se déroulent en général pendant les vacances parlementaires ou les jours fériés, afin d'éviter que les députés ou les journalistes n'y accordent trop d'attention. On dénombre encore 104 condamnés à mort au Japon. Certains attendent depuis plus de trente ans leur exécution, qui peut avoir lieu à tout moment. ☐

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre de la Justice,
Takezawa Hifumi, Iwamoto Yoshio et Segawa Kousou, trois sexagénaires, ont été exécutés par pendaison le 23 août. Ils avaient été reconnus coupables de meurtre et condamnés à mort dans les années 1990. Takezawa Hifumi avait pourtant été reconnu comme malade mental par la défense et l'accusation. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je suis très préoccupé(e) par la recrudescence des exécutions depuis le mois d'octobre 2006. Je demande un moratoire immédiat sur toutes les exécutions et prie les autorités de mettre fin au secret qui entoure la peine de mort et d'entreprendre un débat public et parlementaire sur l'abolition de la peine de mort. Dans l'espoir d'une réponse favorable à mes requêtes, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Signature:
Nom:
Adresse:

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Premier Ministre Yasuo Fukuda, Bureau du Premier Ministre, 2-3-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8977, Japon
Fax: +81 3 3581 3883 – E-mail: jpm@kantei.go.jp
Et à : Monsieur le Ministre de la Justice Hatoyama Kunio, Ministère de la Justice, 1-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8977, Japon
Fax: +81 3 3592 7088 – E-mail: webmaster@moj.go.jp

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Japon, Avenue des Arts, 58, 1000 Bruxelles
Fax: 02 513 15 56 – E-mail: info.embjapan@skynet.be

AGENDA

THÉÂTRE

VERRE CASSÉ



En offrant un cahier d'écolier à «Verre Cassé», son client le plus assidu, L'Escargot entêté entend «conserver la mémoire» des piliers de comptoir du Crédit a voyagé, son bar. Sorte de Bukowski congolais, «Verre Cassé» boit comme une éponge tout en livrant une compilation truculente et

fantastique des prouesses et autres voies de fait des clients de son bar préféré. Des récits de vie drolatiques sous forme de brèves de comptoirs où le grotesque côtoie le sublime. Autant d'anecdotes sordides et émouvantes qui font écho au parcours de «Verre Cassé» lui-même.

Avec une verve satirique aux élans métaphysiques, **Alain Mabanckou** dresse un portrait inattendu d'une mégapole africaine prise en étau entre politiciens en quête de phrases historiques immortalisantes et pasteurs-gourous pas très catholiques. Il s'agit bien ici d'un des récits les plus savoureux et ironiques sur l'Afrique contemporaine. Au comptoir du *Crédit a Voyagé*, vous trinquez avec des personnages comme l'Imprimeur, Robinette, Le Type aux Pampers ou Zéro Faute.

Alain Mabanckou est né au Congo (Brazzaville) en 1966. Il a déjà publié six recueils de poésie et quatre romans, parmi lesquels *Bleu-Blanc-Rouge*, *Les Petits-Fils nègres de Vercingétorix* et *African Psycho*. Il a obtenu le Grand Prix littéraire d'Afrique noire en 1999. Il enseigne aujourd'hui les littératures francophones et afro-américaines à l'université du Michigan. *Verre Cassé* connaît ici sa 2^e reprise en un an, ce qui en dit long sur son impact.

Adaptation et mise en scène : Roland Mahauden, assisté d'Arnaud Bourgis

Avec : Gaston Mufunda Koffi Kuaya, Jean-Marie Ngaki Kosi Basak, Edmond Massamba Nzumbu
Musique & chant : Ne Nkamu Luyindula
Scénographie : Olivier Wiame

Les 2, 5, 6, 11, 13, 16, 20, 23 et 24 octobre 2007 au Théâtre de Poche, Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase 11, 1000 Bruxelles.

Réservations : 02 649 17 27 et reservation@poche.be

EN TOURNÉE EN BELGIQUE, EN FRANCE ET EN SUISSE

Mercredi 3 octobre à 20h00 à **Verviers** à l'Espace Duesberg

Jeudi 4 octobre à 20h00 à **Verviers** à l'Espace Duesberg

Mardi 9 octobre à **Plan-les-Ouates**, Canton de **Genève** (Suisse)

Dimanche 14 octobre à 18h00 à **Seraing** au Centre culturel

Mercredi 17 octobre à 20h30 à **Anvers** au Wereldculturencentrum

Jeudi 18 octobre à 20h30 à **Anvers** au Wereldculturencentrum

Vendredi 19 octobre à 20h30 à **Andenne** au Centre culturel

Jeudi 25 octobre à 20h30 à **Paris** au Centre Wallonie Bruxelles

Vendredi 26 octobre à 20h30 à **Paris** au Centre Wallonie Bruxelles

Samedi 27 octobre à 20h30 à **Paris** au Centre Wallonie Bruxelles

MONGOLE À MARIER

La steppe mongole et ses paysages désolés. Des troupeaux de moutons et une fermière qui a toute la charge de son cheptel depuis que son mari s'est brisé les jambes en creusant un puits. À son tour minée par les rudes conditions de travail, elle doit se résoudre à divorcer et à chercher un nouveau mari, pour peu que celui-ci accepte de supporter toute sa famille, y compris son premier époux. Pour les prétendants qui défilent, il s'agit avant tout de réaliser un bon placement. Sauf peut-être pour cet ancien camarade de classe qui revient dans les steppes, fortune faite dans l'exploitation pétrolière. Entre Tuya et lui, le courant passe mal, comme semble inconciliable la vie libre des nomades avec celle des citadins coincés entre quatre murs. Au-delà du portrait de son farouche personnage féminin, dans la grande tradition du cinéma chinois engagé, *Le mariage de Tuya* s'intéresse aux conséquences de la difficile sédentarisation des bergers nomades de Mongolie. Livrés à eux-mêmes dans un environnement qui ne leur fait pas de cadeau, les bergers mongols délaissent leurs pâturages pour rallier les villes, laissant le champ libre à l'exploitation industrielle des sols. Joué, en dehors de l'actrice principale, par des acteurs non professionnels, le film repose sur un scénario bien écrit qui intègre habilement les moments de comédie dans sa trame dramatique, convergeant vers la cérémonie de mariage qui clôt le film comme le chant du cygne d'une culture en voie d'évaporation. © **Gilles Bechet**

Le mariage de Tuya, de Wang Quan An, Ours d'or au Festival de Berlin 2007, en salle depuis le 29 octobre



LE PARFUM DE LA DÉSILLUSION

En rentrant au Caire après huit années passées en Allemagne, Eqbal trouve une ville plongée dans la grisaille. Mais le bonheur du retour la submerge. Il sera de courte durée. C'est pour sortir de l'impasse et de la dépression où l'on menée ses activités au Parti communiste qu'elle a dû fuir son pays. Les anciens camarades croisés furtivement ne sont plus que les ombres du passé. Des grandioses rêves internationalistes échafaudés par les étudiants militants des années 70, il ne reste plus grand-chose. Pour ses proches aussi, les ambitions ont rétréci avec les illusions. Ossama, son ancien et fougueux soupirant est devenu guide à tout faire pour touristes. Dans ce roman cotonneux en demi-teintes, Mahmoud Wardany, une des voix majeures de la littérature arabe d'aujourd'hui, démêle avec fluidité les fils de la mémoire d'Eqbal. Et il dresse le portrait d'une société égyptienne déboussolée et repliée sur elle-même. Les pays du Golfe y tiennent lieu d'Eldorado et les sociétés d'investissement islamiques peuvent aussi cacher des arnaques. Le livre se termine sur de belles pages où les échos de la première guerre du Golfe enveloppent le Caire dans une odeur entêtante de fruits pourris. Réunis devant les portes closes du musée où ils conduisaient leurs enfants pour un atelier de sculpture, les parents tournent en rond, désorientés. Que leur reste-t-il à faire, sinon rentrer chez eux voir la guerre à la télévision ? © **G.B.**

La prairie parfumée, Mahmoud Wardany, Sindbad/Actes Sud, 183 p., 21,00 €.



L'EXPLORATION DES SONGES

Il est né en 1948 dans une famille chrétienne du Liban et s'engage très jeune au côté des Palestiniens. Il l'est toujours comme en témoigne son œuvre. Aujourd'hui l'un des meilleurs écrivains arabes, il se partage entre le roman et le journalisme et enseigne la littérature comparée à l'Université de New York. Elias Khoury est aussi un merveilleux poète ce que nous confirme son dernier livre *Comme si elle dormait*, sorti chez Actes Sud. Milia, une jeune femme de Beyrouth, a le don de voir en rêve ce qui est arrivé dans le passé, mais aussi de prévoir l'avenir. Rêvet-elle sa vie ou vit-elle en rêvant, comment savoir où se cache la réalité ? Dans l'un de ses grands livres précédents *La Porte du Soleil* (Actes Sud 2002 et Babel) consacré au drame de la Palestine, les faits familiaux, les personnages, la tragédie, le rire se rejoignent et se chevauchent. C'est encore le cas ici, une sorte de Mille et une Nuits. *Je suis marqué par ce modèle, dit l'écrivain, les histoires sont des portes, lorsqu'on pénètre dans une pièce, on y découvre une autre porte*. Dans ce livre à tiroirs sont esquissées les transformations politiques et sociales du Proche-Orient et l'on ressent tout le poids des interdits auxquels la jeune femme tente d'échapper. Car, fait extraordinaire, elle peut contrôler ses rêves. Ce qui permet des rencontres insolites, des récits parfois pittoresques. Aussi des références constantes à la poésie arabe, à la légende dorée des saints de l'église d'Orient. Sur tout cela, flotte un parfum de mystère car l'identité du narrateur restera secrète jusqu'à la fin du roman. © **Suzanne Welles**

Comme si elle dormait, Elias Khoury, Actes Sud, 400 p., 23 €

BOUGIES PARFUMÉES



↑F836 Bougie parfumée mure. 6 €



↑F372 Bougie anti-tabac. 6 €

BOUGIES PARFUMÉES «TRIBES»

Les bougies « Tribes » respectent l'environnement.



↖F177 Bougie Caribbean. 6 €



↖F155 Bougie Afrika. 6 €



↖F166 Bougie India. 6 €



↖F181 Bougie Mediterannean. 6 €



↑F335 Bougie rustique orange. 7 €



↑F131 Bougie rustique bleu nuit. 7 €

BOUGIES RUSTIQUES

Les bougies rustiques sont moulées, ce qui leur assure une plus longue durée de vie.

↓F142 Bougie rustique fleurie rose. 8 €

↓F066 Bougie rustique fleurie bleu gris. 8 €



AMNESTY
INTERNATIONAL



BON DE COMMANDE

A renvoyer à
Amnesty International
Rue Berckmans, 9
1060 Bruxelles
ou par fax
au 02 537 37 29

(en MAJUSCULE svp)

Prénom :

Nom :

Adresse :

..... N° : Bte :

Code postal : Localité :

.....

Tel. :

E-mail :

Désignation	Référence	Quantité	Prix de l'unité	Montant
Bougie parfumée mure.	F 8 3 6		6	
Bougie anti-tabac.	F 3 7 2		6	
Bougie rustique orange.	F 3 3 5		7	
Bougie rustique bleu nuit.	F 1 3 1		7	
Bougie rustique fleurie rose.	F 1 4 2		8	
Bougie rustique fleurie bleu gris.	F 0 6 6		8	
Bougie Caribbean.	F 1 7 7		6	
Bougie Afrika.	F 1 5 5		6	
Bougie India.	F 1 6 6		6	
Bougie Mediterannean.	F 1 8 1		6	

VOUS POUVEZ COMMANDER (DÉTAILS AU VERSO) :

PAR COURRIER :
Amnesty International, rue
Berckmans 9, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

PAR E-MAIL :
vdevillers@aibf.be

PAR TÉLÉPHONE :
02 538 81 77

VIA INTERNET :
www.amnesty.be/boutique

NOS BOUTIQUES :
Rue Berckmans, 9
à 1060 Bruxelles
Rue Souverain Pont, 11
à 4000 Liège

TOTAL DE LA COMMANDE

Participation aux frais postaux et administratifs

Pour soutenir Amnesty,
je fais un don complémentaire de

MONTANT TOTAL

Je règle ma commande par



☐ Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte :

Date d'expiration :

☐ Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.

Date et signature :

MEM08

L 10 07